



Objet : Demande d'intervention de la Commission européenne auprès de l'Etat français

Affaire suivie par : Guillaume Cortot, Chargé de Projets / guillaume.cortot@rivernet.org

C.C. : - Directorate B (Quality of Life - Health, Nature & Biodiversity)

Le Puy en Velay, le 27 04 2006

Monsieur le Commissaire,

Par un courrier daté du 02 Mars 2006, nous informions l'Etat français de notre préoccupation face à la multiplication des championnats de sports mécaniques dans des zones naturelles remarquables et plus particulièrement dans des Sites d'Intérêt Communautaires. Dernier en date : le Championnat de Ligue d'Auvergne d'enduro en plein cœur du Site Natura 2000 FR8301081 "Gorges de la Loire et affluents partie sud". 300 motos rugiront pendant deux jours sur des sentiers non carrossables (donc en violation de la Loi de 1991 sur la circulation des véhicules à moteurs en zone naturelle) et en pleine période de nidification de la faune sauvage. Nous demandons alors la saisine du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, sans effet.

Les associations de protection de la nature ont interpellé à plusieurs reprises la Préfecture, qui a la responsabilité d'autoriser ou pas la manifestation, pour rappeler que de par les Directives Européennes « Oiseaux » de 1979 et "Habitats" de 1991, l'Etat est responsable de la conservation effective de nos richesses naturelles, identifiées dans les zones dites "Natura 2000". Celle-ci n'a toutefois pas demandé de notice d'incidence pour évaluer l'impact de la manifestation sur la Faune et la Flore. Tout juste quelques aménagements minimes ont-ils été demandés aux organisateurs. Or à cette période de l'année, de nombreuses espèces d'oiseaux dont le Circaète jean le blanc, le Milan royal et le Grand duc d'Europe ; mais aussi l'Ecrevisse à pattes blanches et le Sonneur à ventre jaune sont en pleine période de reproduction... De nombreux abandons de nichées sont à prévoir, au moins chez les rapaces. Au-delà de l'impact direct de la manifestation, c'est le mauvais exemple donné par les professionnels aux amateurs que nous redoutons. Car la vallée résonne déjà depuis plusieurs semaines des moteurs impatientes d'en découdre et qui s'entraînent en toute illégalité. Il y a fort à parier que longtemps après la manifestation, les motards en herbe suivront les traces laissées par les professionnels...

Il est donc clair que 25 ans après l'adoption de la Directive "Oiseaux", 15 ans après la Directive "Habitats", l'Etat français n'a toujours pas pris la mesure de l'enjeu de la préservation de la biodiversité, ne remplit pas son rôle et se dérobe face à ses engagements européens. Cette politique du laisser-faire, qui conduit notre pays à être régulièrement sanctionné par l'Europe est intolérable. Choquées par la désinvolture avec laquelle les services de l'Etat traitent ce dossier, les associations de protection de la nature demandent que la Commission européenne intervienne pour rappeler l'Etat français à ses engagements.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

P/o le Collectif
Roberto Epple, Président
SOS Loire Vivante – ERN France

SOS Loire Vivante – ERN France, LPO, Nature Haute Loire, FRANE, WWF France

